



TARIFS DES OPÉRATIONS & SERVICES AU 01/01/2016

Edition au 1^{er} septembre 2015

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

p.3

- 4 • Ouverture, transformation, clôture
- 5 • Relevés de compte
- 5 • Tenue de compte
- 6 • Services en agence

p.4

BANQUE À DISTANCE

- 7 • Par internet
- 7 • Par téléphone
- 7 • Par automate

p.7

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 8 • Cartes
- 9 • Virements SEPA
- 10 • Prélèvements SEPA / TIP
- 10 • Chèques

p.8

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- 11 • Equipage, Cyber Equipage, Pass Pop, Equipage Horizon
- 11 • Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité (OCF)

p.11

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 13 • Commission d'intervention
- 13 • Opérations particulières
- 13 • Incidents de paiement

p.13

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 15 • Autorisation de découvert
- 15 • Crédits à la consommation
- 17 • Crédits immobiliers

p.15

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- 18 • Épargne bancaire
- 19 • Placements financiers

p.18

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

p.20

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

p.22

RÉSOLUDRE UN LITIGE

p.23

Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs.
L'ensemble de nos conditions est disponible auprès de votre agence.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) Cyberplus ^{(1) (2)}	3,00€/mois
Soit pour information 36,00 euros par an	
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS - par alerte reçue	0,20€/SMS
Cotisation carte de paiement internationale (Visa) - à débit immédiat par an	44,00€
- à débit différé par an	44,00€
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron) par an	31,50€
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) - par retrait, à partir du 4 ^{ème} retrait par mois	1,00€ par retrait
Frais par virement occasionnel externe (cas d'un virement SEPA) - en agence par virement	3,80€
- par Internet par virement	gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	8,75€
- frais par paiement d'un prélèvement	gratuit
Commission d'intervention - par opération, avec un plafond de 80,00€ par mois	8,00€
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus	27,50€ par an
Frais de tenue de compte	1,50€ par mois
Soit pour information 18,00 € par an	

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs. Pour toute question ou toute réclamation relative à la bonne exécution de votre contrat, vous pouvez nous contacter pendant les heures d'ouverture de nos agences au : **N°Cristal 09 69 32 21 72**

APPEL NON SURTAXE

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte de dépôt avec signature de la convention de compte

Gratuit

La convention de compte précise notamment :

- les modalités de fonctionnement du compte
- la périodicité des extraits de compte
- la délivrance des chèquiers, leur utilisation et leur mise en opposition

La convention de compte de dépôt en vigueur est disponible en agence. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous retrouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur notre site internet : www.sud.banquepopulaire.fr

Service d'aide à la mobilité bancaire

Gratuit

Information : vous ouvrez un nouveau compte, nous nous occupons du transfert de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au « Guide de la Mobilité », disponible dans votre agence et sur le site internet de votre banque.

Clôture et transfert de compte vers une autre banque

- comptes de dépôt et autres comptes :

Gratuit

- Plan et Livret d'Épargne Logement, Plan d'Épargne Populaire

105,00€

- comptes Titre ou PEA (minimum de 98,33€)

28,83€ / ligne

Information : le transfert d'une formule d'épargne logement avec les droits à crédits qu'elle a générés demande la constitution d'un dossier complexe.

Transferts de tous comptes vers une autre Banque Populaire

Gratuit

Désolidarisation de compte joint

29,90€

Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants : **Gratuit**

L'ouverture, la tenue, la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, un relevé de compte mensuel, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet, les paiements par prélèvement, TIP ou virement bancaire, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux chèques de banque par mois. Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€/opération, plafonnées à 20€ par mois (5 opérations).

Relevés de compte (forfaits mensuels)

Le relevé comprend le solde de tous vos comptes et l'historique des opérations des comptes ayant mouvementé pendant la période.

- Envoi mensuel **Gratuit**
- Envoi bimensuel **1,80€**
- Envoi hebdomadaire **3,60€**
- Envoi quotidien **20,00€**
- Relevés de comptes et relevés CB dématérialisés par Internet via Cyberplus **Gratuit**

Conseil : conservez vos relevés de compte au moins 10 ans. Ils feront foi en cas de litige avec un tiers.

Carnet de bord

16,00€

Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

- versement ou retrait d'espèce **Jour***
- réception ou émission d'un virement **Jour***
- paiement d'un prélèvement **Jour***

Pour les chèques compensables en France :

- chèque émis **Jour***
- chèque remis à l'encaissement **J+1 ouvré****

*] : Date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré : Selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Tenue de compte

Frais de tenue de compte

1,50€/mois

- jeunes clients jusqu'à 28 ans inclus

Gratuit

Frais perçus par la banque pour la gestion du compte. Ces frais couvrent les coûts liés à la gestion informatique du compte, la sécurité des opérations, la fiabilité et le contrôle des traitements, l'accompagnement personnalisé du client.

Frais liés à une position débitrice du compte ou à la gestion d'un compte NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)

- frais forfaitaires trimestriels

10,90€

Les frais forfaitaires représentent la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte ou à la gestion du compte NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée).

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

- commission de compte sur les débits du trimestre **0,080%**
(taux applicable au total des mouvements au débit du compte)

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte et représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

- commission de plus fort découvert **0,0665%**
Taux applicable au plus fort découvert de chacun des mois du trimestre concerné (ce taux peut varier chaque trimestre)

Conseil : pour limiter l'ensemble de ces frais, conservez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez tous vos revenus sur ce dernier.

Délivrance d'un RIB ou d'un IBAN* **Gratuit**
*Relevé d'identité bancaire international

Changement d'adresse **Gratuit**

Commission de suivi trimestrielle
Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières :

- compte débiteur de 70 jours au moins sur 3 mois **50,00€ / trimestre**
- compte en règlement judiciaire **50,00€ / trimestre**
- enregistrement d'un compte NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) **25,00 €/an**
- suivi des comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque **25,00 €/an**

Frais de tenue de compte de dépôt inactif (compte sans mouvement depuis plus de 12 mois) **nous consulter⁽¹⁾**

Services en agence

Retrait d'espèces en agence (sans émission de chèque) **Gratuit**

Carte de retrait à usage unique hors de votre agence de gestion (hors bénéficiaires du droit au compte et OCF) **2,70€**

Frais de recherche de documents : (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L133-1 du Code Monétaire et Financier)

- simple **14,10€**
- complexe **nous consulter**

Réédition d'un relevé de compte **6,00€**

Relevé de compte conservé à l'agence (forfait mensuel) **6,90€**

Frais de location de coffre-fort (cotisation annuelle) selon la capacité du coffre et le plafond de garantie choisis **à partir de 84,28€**

Ouverture d'un dossier de succession **nous consulter**

Par internet

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾

Cyberplus Découverte (hors frais de connexion) **Gratuit**
Abonnement permettant de consulter ses comptes sur internet

Cyberplus complet (hors frais de connexion) **3,00€ par mois**
Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus) **0,20€ par alerte reçue**

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par Courriel (mise en place par Cyberplus) **Gratuit**

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (mise en place par Cyberplus) **2,90€ par téléchargement**

Confirmation de l'exécution d'un virement émis

- par SMS - par confirmation **0,20€**
- par courriel **Gratuit**

Par téléphone

Services qui permettent de connaître, à tout moment avec ou sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾

- Tonalité Plus : Serveur vocal (04 11 99 00 99) :
forfait par consultation aboutie **0,45€**
consultation d'un Livret Jeune **Gratuit**

- 6 11 10 : Service par SMS sans abonnement (prix par message + coût du SMS) **0,35€**

- Moviplus : Sur abonnement pour recevoir par sms, 3 fois par semaine, le solde et le détail de vos dernières opérations

- Par mois **4,00€**
- Par mois pour nos clients de moins de 28 ans **3,00€**

Par automate

Opérations accessibles avec votre carte bancaire sur nos automates

- solde des comptes **Gratuit**
- consultation des dix dernières opérations **Gratuit**
- encours carte bancaire **Gratuit**
- édition de RIB ou d'IBAN **Gratuit**

Edition d'un historique des opérations sur un automate Banque Populaire **Gratuit**

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

⁶(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes

Les cartes bancaires vous permettent :

- de retirer des espèces aux distributeurs automatiques
- de régler des achats chez les commerçants acceptant ce moyen de paiement
- de disposer de services d'assistance et de prévoyance
- de réaliser vos opérations bancaires les plus courantes en toute liberté dans nos espaces « Libre-Service Bancaire »
- de recharger le crédit de votre téléphone portable

De la carte de retrait Point Argent Plus, utilisable par nos jeunes clients dès l'âge de 12 ans, aux cartes haut de gamme offrant des capacités de retrait, d'achat, des services d'assistance et de prévoyance particulièrement étendus, vous pourrez choisir dans notre gamme la (ou les) carte(s) adaptée(s) à vos besoins.

Les cartes de débit-crédit Facelia permettent d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte. Le choix proposé est par défaut le mode comptant.

Avantage : si vous détenez deux cartes sur un même compte, la deuxième carte de même prix ou celle dont la cotisation est la moins élevée des deux bénéficie d'une remise de 50%.

Les cartes de retrait (cotisation annuelle)

- cotisation carte internationale de retrait Point Argent Plus 18,00€
- cotisation carte internationale de retrait Point Argent Plus pour nos clients de moins de 18 ans Gratuit

Les cartes de paiement (cotisation annuelle)

Information : pour régler vos achats, vous pouvez opter :

- Pour le débit immédiat. Chaque achat est alors débité immédiatement, le suivi de votre compte est facilité.
- Pour le débit différé. Dans ce cas les paiements effectués dans le courant du mois sont débités le dernier jour ouvré de ce même mois.

- cotisation carte de paiement à autorisation systématique : (débit immédiat uniquement)
Visa Electron*, Visa Electron* NRJ 31,50€
 - cotisation Carte internationale Visa Classic*, NRJ* ou Facelia* (voir p.15)
 - débit immédiat 44,00€
 - débit différé 44,00€
 - cotisation carte internationale Visa Premier* ou Facelia* (voir p.15) 120,00€
 - cotisation carte internationale Visa Platinum* ou Facelia* (voir p.15) 190,00€
 - cotisation carte internationale Visa Infinite* 300,00€
- (*) - 25 % pour nos clients de moins de 28 ans hors convention

Abonnement e-Carte Bleue (cotisation annuelle) 12,00€

Pour acheter sur Internet en toute sécurité. Ce service est accessible avec votre Carte Visa Classic, Platinum, Premier ou Infinite.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartego

Cartego vous permet de personnaliser votre carte bancaire avec une photo personnelle ou choisie dans un catalogue.

- catalogue des visuels nationaux ou régionaux 8,00€
- photo personnelle 12,00€

Réédition de code confidentiel Gratuit

Refabrication de carte Gratuit

Frais de restitution (carte capturée par distributeur hors BP) Gratuit

Frais d'opposition sur carte volée Gratuit

Frais d'opposition carte en cas de perte par le porteur 25,00€

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif 25,00€

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le **01 77 86 24 24** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 20,00€

Modification du plafond de paiement ou de retrait 5,00€

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billet du Groupe Banque Populaire Gratuit

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro 1,00€

- Dès le premier retrait pour :

- carte Electron
- carte Point Argent Plus
- Forfait mensuel de retraits gratuits :
 - cartes bancaires nationales et Cirrus 2 retraits
 - cartes bancaires internationales 3 retraits
 - cartes bancaires internationales dans les conventions Equipage ou CyberEquipage 6 retraits illimité
- Cartes Visa Premier, Platinum et Infinite

Conseil : pour éviter ces frais, prenez l'habitude d'utiliser le réseau des distributeurs de billets Banque Populaire.

Virements SEPA

Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique Rubrique Opérations avec l'étranger (voir p.22)

Réception d'un virement SEPA - occasionnel ou permanent Gratuit

Frais par virement occasionnel - émis vers un compte Banque Populaire du Sud Gratuit

Virements SEPA

- émis vers un compte d'un autre établissement	3,80€
- au guichet de votre banque	
- par Internet	Gratuit

Frais par virement permanent

- au guichet de votre banque	1,45€
- par Internet	Gratuit

Frais de mise en place d'un virement permanent

- au guichet de votre banque	Gratuit
- par Internet	Gratuit

Conseil : pour gagner du temps et réduire les frais sur ces opérations, utilisez Cyberplus, notre service de banque en ligne.

Prélèvement SEPA / TIP*

Par cette opération, vous autorisez votre banque à payer les prélèvements qui seront présentés par les créanciers nommément désignés par l'autorisation que vous avez par ailleurs signée.

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement

- créancier organisme public et assimilé	Gratuit
- autre	8,75€
- mise en place pour les moins de 28 ans (tous créanciers)	Gratuit

Paiement d'un prélèvement SEPA

- créancier organisme public et assimilé	Gratuit
- autre	Gratuit

Avantage : vous bénéficiez de la gratuité dans les 6 mois suivants l'ouverture de votre premier compte.

Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution	Gratuit
--	---------

Chèques

Remise de chèque(s) (hors chèques étrangers)	Gratuit
--	---------

Paiement d'un chèque	Gratuit
----------------------	---------

Renouvellement automatique d'un chéquier	Gratuit
--	---------

Dès que vous utilisez les derniers chèques de votre carnet, la fabrication d'un nouveau chéquier est automatiquement déclenchée.

Frais d'envoi de chéquier à domicile (1 chéquier par envoi)

- envoi par courrier simple :	
- chéquier de 40 formules portefeuille	0,90€
- chéquier de 40 formules souche à gauche	1,15€
- chéquier de 60 formules	2,75€
- envoi par courrier recommandé :	
- chéquier de 40 formules	6,20€
- chéquier de 60 formules	7,30€

Vous pouvez choisir entre l'envoi par poste (envoi simple ou recommandé) et le retrait du nouveau chéquier au guichet de votre agence. Si vous êtes client d'une agence sans caisse (Libre Service Bancaire LSB), votre chéquier vous sera adressé par courrier simple.

Frais d'émission d'un chèque de banque	15,00€
--	--------

Frais d'opposition chèque par l'émetteur	16,00€
--	--------

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	25,00€
---	--------

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA Voir détail zone EEE p.24

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services

Une convention de relation est un ensemble de produits et de services destinés à la gestion quotidienne de vos comptes et adaptée à vos besoins : compte de dépôt, carte bancaire, assurance pour la perte ou le vol de vos moyens de paiement, autorisation de découvert, outils de suivi de vos comptes et de votre budget. Certains de ces services doivent être nécessairement détenus, d'autres sont optionnels. La convention vous permet de bénéficier d'avantages tarifaires sur les produits qui la composent.

EQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans

Produits obligatoires	Produits obligatoires au choix	Produits optionnels	Avantages
- carte bancaire de paiement - Sécuriplus - Fructi-Facilités	- Carnet de Bord - Crescendo	- Cyberplus - autorisation de découvert	- 10% - 15% clients ACEF ou Casden

CYBER EQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans

Produits obligatoires	Produits optionnels indissociables	Avantages
- carte bancaire de paiement - Sécuriplus - Cyberplus	- autorisation de découvert - Fructi-Facilités - Carnet de Bord ou Crescendo	- gratuité abonnement Cyberplus - + 5% clients ACEF ou Casden

EQUIPAGE HORIZON pour les clients de 16 à 28 ans

Produits obligatoires	Produits facultatifs	Avantages
- carte bancaire de paiement - Sécuriplus	- Livret Jeune - Cyberplus - Movipius	- - 50% - - 75% clients Etudiants

PASS' POP pour les clients de 12 à 17 ans

Produits obligatoires	Avantages
- carte bancaire de retrait - Livret Jeune	- gratuité

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

- frais de tenue de compte - carte bancaire Visa Electron - dépôt et retrait d'espèce en agence - 4 virements mensuels SEPA, 4 virements permanents SEPA - paiements par prélèvements SEPA Illimités - 2 chèques de banque par mois - consultation et gestion de vos comptes BPSud à distance - service d'alerte sur solde ou sur opération via Cyber	3,00€/mois soit 36,00€/an
--	------------------------------

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF), en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 4,00€ par opération, plafonnés à 5 opérations par mois. Les frais de rejet sur prélèvement, TIP ou virement sont de 6,00€⁽¹⁾ par rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 10,00€ ou du montant de l'opération pour une opération d'un montant inférieur à 10 €. Ils sont plafonnés à 30 € par mois.

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de service –
AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et
bénéficiez de remises progressives et permanentes

Une carte au choix (cotisations p.8)

- Visa Electron
- Visa Internationale Classic à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Internationale Facelia à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat ou différé

Et une assurance des moyens de paiements

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus, p.20)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- Cyberplus (p.7)
- Moviplus (p.7)
- Crescendo, Livrets d'épargne (p.18)
- Carnet de bord (p.5)
- abonnement e-Carte Bleue (p.8)
- autorisation de découvert (p.15)

Des produits de prévoyance

- Fructi Facilités (p.21)
- Fructi Budget (p.21)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives par
rapport à la souscription des produits et services à l'unité

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| 4 produits ou services | 8 % de remise |
| 5 produits ou services | 12 % de remise |
| 6 (ou plus) produits ou services | 15 % de remise |

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.
La cotisation de votre convention AFFINEA est mensuelle.

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans
la convention (non cumulables entre elles) :

- | | |
|--|--------|
| - jeunes apprentis entre 16 et 28 ans inclus | - 50 % |
| - jeunes Etudiants 16 et 28 ans inclus | - 50 % |
| - jeunes actifs 18 et 28 ans inclus | - 30 % |
| - ACEF, CASDEN | - 5 % |

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention pour compte en irrégularité de fonctionnement
- par opération **8,00€**

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité
de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Commission
plafonnée à 10 opérations par mois. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé
sera : « COMM INTERVENTION »

Opérations particulières

- frais par avis tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur,
frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire : **106,44€/acte**
- frais par opposition administrative :
10% du montant de l'opposition avec un maximum de **106,44€/acte**

Incidents de paiement

Attention à l'incidence de l'émission de chèques sans provision. Le rejet
d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate
d'émettre des chèques pour l'ensemble de vos comptes, dans toutes les
banques, ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant
les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction
s'applique sur une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant
être obtenue à tout moment dès régularisation de la situation.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **13,90€**

Ces frais seront prélevés en cas de paiement effectif du chèque. En cas de
rejet, ces frais seront alors inclus dans « le forfait de rejet de chèque ».

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- chèque inférieur ou égal à 50€ **22,00€⁽¹⁾**
- chèque supérieur à 50€ **42,00€⁽¹⁾**

Ce forfait comprend : Les frais de rejet, le traitement du chèque
impayé, les frais d'ouverture du dossier banque de France, la lettre
d'information préalable au rejet du chèque (Murcef), la constitution
de provision affectée, la délivrance d'un certificat de non-paiement, la
demande de mainlevée.

La demande de mainlevée de l'interdiction bancaire. L'envoi de la lettre
d'injonction, les frais de représentation. Sur votre extrait de compte, le
libellé utilisé sera : « forfait chèque rejeté ».

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

(SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER
PAR LA BANQUE POPULAIRE DU SUD)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Incidents de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais de rejet de TIP pour défaut de provision

- montant de l'opération inférieur à 20€	montant de l'opération
- supérieur ou égal à 20€	12,00€ ⁽¹⁾

Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « FRAIS... IMPAYÉ »

Ce montant forfaitaire comprend notamment les frais de rejet et la lettre d'information.

Frais de lettre d'information pour prélèvement, TIP ou virement sans provision	7,00€
--	-------

Échéance de prêt non payée, en attente de régularisation	13,50€
--	--------

Paiement d'un chèque d'un client en interdiction bancaire	31,00€/chèque
---	---------------

(1^{ère} présentation)

Conseil : afin d'éviter ces frais, veillez à conserver votre compte en situation créditrice ou à l'intérieur de l'autorisation de découvert. A défaut, nous vous recommandons de prendre rapidement contact avec votre conseiller.

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Autorisation de découvert

Mise en place ou renouvellement d'une autorisation de découvert	Gratuit
---	---------

Découvert en compte

- Intérêts débiteurs : découvert autorisé	TBB + 7,60%
---	-------------

Le taux de Base de la Banque ou TBB (8,10 % au 1^{er} juillet 2015) sert au calcul des intérêts débiteurs. Ses variations sont fonction de l'évolution du marché monétaire. Ce taux est affiché dans chacune de nos agences. Les intérêts débiteurs appliqués sont limités au taux d'usure en vigueur à la date d'arrêt.

- dépassement du découvert autorisé :	nous consulter
---------------------------------------	----------------

Intérêts débiteurs déterminés à partir du seuil de l'usure, variable chaque trimestre

Information : le solde de votre compte reste, en principe, créditeur. Nous pouvons convenir ensemble d'une autorisation de découvert. Le coût total de l'utilisation de ce découvert dépendra de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Crédits à la consommation

Prêt personnel et prêt automobile

- frais de dossier calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 50€ et un maximum de 200€	1,00%
- taux	nous consulter

Prêts spéciaux clients ACEF

- prêt Bienvenue « BPS » (jusqu'à 6 000€)	Gratuit
- frais de dossier	nous consulter
- taux	nous consulter
- prêt ACEF Grand Large (jusqu'à 15 000€)	0,50%
- frais de dossier	calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 25,00€
- taux	nous consulter

Crédit renouvelable attaché aux cartes Facelia

- frais de mise en place du crédit renouvelable	Gratuit
- taux (hors assurance facultative)	taux révisable

Le crédit renouvelable Facelia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facelia

nous consulter

Financer vos études et votre installation (étudiant et/ou âgé de moins de 29 ans).

Prêt Etudiant

(Avec un maximum de 5 enveloppes de 5 000€/an)

- frais de dossier	Gratuit
- taux	nous consulter

Avance de rentrée

(Jusqu'à 1 000€ et pour une durée maximum de 3 mois)

- taux	0%
--------	----

Crédits à la consommation

Prêt « je m'installe » (Jusqu'à 4 000€)

- frais de dossier
- taux

Gratuit
nous consulter

D'autres possibilités existent pour le financement du permis de conduire, d'un micro-ordinateur

Caution Jeunes Locataires (jusqu'à 28 ans inclus)

- frais de dossier
- taux

30,00€
1%

Crédits immobiliers

Quel que soit votre projet immobilier, construction, achat, travaux d'amélioration ou d'économie d'énergie, nos conseillers vous apporteront une solution sur mesure, adaptée à votre situation d'aujourd'hui et qui ne vous réserve aucune mauvaise surprise demain.

Prêt Epargne Logement

- frais de dossier
- taux

Gratuit
nous consulter

Prêt pour l'habitat écologique

- PREVair Plus (construction, achat)
- frais de dossier
 - taux

Gratuit
nous consulter

Prêt à taux zéro

- frais de dossier
- taux

Gratuit
0%

Autres prêts immobiliers

- frais de dossier calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 200,00€ et un maximum de 1 000€
- taux

1,00%
nous consulter

Assurer votre crédit

	Décès/PTIA ⁽¹⁾ /IT ⁽²⁾	Décès/PTIA ⁽¹⁾
Prêt personnel		
Montant < ou = à 21 500€	-	0,96%
Montant > à 21 500€	0,96%	0,672%
Offre jeune	-	0,228%
Prêt immobilier		
Age à l'adhésion < 31 ^{ème} anniversaire	0,228%	0,195%
Age à l'adhésion >= 31 ^{ème} anniversaire et < 36 ^{ème} anniversaire	0,294%	0,252%
Age à l'adhésion >= 36 ^{ème} anniversaire et < 41 ^{ème} anniversaire	0,384%	0,329%
Age à l'adhésion >= 41 ^{ème} anniversaire et < 51 ^{ème} anniversaire	0,420%	0,360%
Age à l'adhésion >= 51 ^{ème} anniversaire et < 65 ^{ème} anniversaire	0,480%	0,411%
Option décès jusqu'à 75 ans	0,840%	0,720%

(1) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. (2) Invalidité Temporaire.

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et du montant du crédit. Ces taux correspondent aux taux planchers applicables. Ce pourcentage se calcule sur le capital initial. (Montants ci-dessus non contractuels et donnés à titre indicatif).

Pour tout renseignement sur les conditions d'accessibilité aux garanties d'assurance-crédit, consultez votre conseiller.

Autres frais liés à la vie d'un prêt

Modifications apportées à un prêt immobilier

- modification de taux ou de garantie 1% du capital
- modification de durée, d'emprunteur et autre modification restant dû
- modification de périodicité, de date d'échéance 300,00€
- modification de périodicité, de date d'échéance 200,00€

Information annuelle des cautions

42,00€ max.

Il s'agit de l'information annuelle obligatoire aux personnes qui se sont portées caution afin de garantir vos crédits.

Réédition d'un tableau d'amortissement
d'un crédit immobilier

15,05€

Réédition d'un tableau d'amortissement
d'un crédit immobilier via internet

10,00€

ÉPARGNE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Bénéficiaire d'une épargne disponible

Ces formules de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en vous assurant une souplesse totale. Les versements et retraits sont possibles à tout moment. Vos intérêts sont crédités annuellement.

Crescendo (abonnement annuel) 16,00€

Crescendo vous permet d'alimenter automatiquement les comptes d'épargne que vous avez choisis dès lors que le solde de votre compte de chèques dépasse un montant que vous avez déterminé.

Livret A nous consulter
Taux net d'impôt et réglementé

Livret de Développement Durable nous consulter
Taux net d'impôt et réglementé

Livret d'Épargne Populaire (LEP) nous consulter
Taux net d'impôt et réglementé, avec garantie d'indexation sur l'évolution des prix constatée par l'indice INSEE

Compte sur livret nous consulter
Taux brut et lié aux conditions du marché

Livret Fidélis nous consulter
Taux brut et lié aux conditions du marché

CODEVair nous consulter
Taux brut et lié aux conditions du marché

Épargner en vue d'un projet immobilier

Compte Épargne Logement nous consulter
Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier tout en gardant la disponibilité des fonds.

Plan Épargne Logement nous consulter
Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier à votre rythme, en toute sécurité. En cas de mise en place d'un prêt épargne logement, une prime d'état est versée majorant ainsi la rémunération effective de votre épargne.

Épargner pour vos enfants

L'épargne déposée sur ces livrets demeure totalement disponible.

Livret Premiers Pas nous consulter
Taux brut et lié aux conditions du marché

Livret Jeune nous consulter
Taux net d'impôt lié aux conditions du marché

PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Placements financiers

Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Les frais de courtage sont gratuits lors de la souscription de parts sociales. (Internet, téléphone...).

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

Opérations au comptant sur actions, certificats d'investissement, droits, titres participatifs, bons de souscription.

- transmis par téléphone
au 04 11 99 10 99 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) 1,44%
(avec un minimum de 19,74€ par ordre)
- par Internet (contrat Line Bourse)

de 1 à 1 500€	9,50€
de 1 501 à 10 000€	0,633%
de 10 001 à 40 000€	0,538%
au-delà de 40 000€	0,478%

Souscription d'OPCVM (hors droits d'entrée)

Une part des frais de fonctionnement et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

- du Groupe Banque Populaire Gratuit
- hors Groupe Banque Populaire 10,00€

Droits de garde annuels

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPCVM / FIA du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

	Commission fixe par ligne		Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)	
	en agence	par internet (contrat Line Bourse)	en agence	par internet (contrat Line Bourse)
Valeurs du Groupe Banque Populaire	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Valeurs hors Groupe Banque Populaire	4,00€	2,00€	0,30%	0,20%

Minimum annuel 35,12€
Maximum annuel 400,00€

Commission PEA 10,03€

- PEA composé uniquement de parts sociales de la Banque Populaire du Sud Gratuit

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA (compte sans mouvement depuis plus de 5 ans) Application des droits de garde⁽¹⁾

Relevé ISF 27,00€

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurance perte ou vol des moyens de Paiement

Sécuriplus

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. ⁽¹⁾

- 1 adhérent	27,50€
- 2 adhérents	41,25€
- adhérent de moins de 28 ans, titulaire de la convention Equipage Horizon	13,75€

Votre assurance personnelle

Produits d'Assurances Banque Populaire Prévoyance
MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) cotisation annuelle

	Formule individuelle	Formule familiale
Option 1 : incapacité supérieure à 5%	132,00€	252,00€
Option 2 : incapacité supérieure à 30%	90,00€	180,00€

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...) ⁽¹⁾

Autonomis

Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi [nous consulter](#)

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. ⁽¹⁾

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-Famille

Cotisation annuelle pour 1 000€, garantie décès ou invalidité absolue et définitive, selon l'âge de l'assuré et l'option choisie (décès toute cause ou accident) avec cotisation minimum de **de 1,40€ à 30,30€** **15€**

Ce contrat de prévoyance permet au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux. ⁽¹⁾

(*) Dans les limites de la législation en vigueur.

Fructi-Facilités

17,00€/an

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès. ⁽¹⁾

Fructi-Budget

17,00€/an

- rente de 1 500€ par mois/24 mois
- rente de 3 000€ par mois/24 mois

50,60€/an
94,60€/an

Ce contrat d'assurance permet, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans. ⁽¹⁾

Protéger vos biens

Assurance Auto et Habitation

[nous consulter](#)

Nous vous proposons avec Assur'BP Habitat et Assur'BP Auto, des contrats d'assurance modulables, aux nombreuses garanties, avec le meilleur rapport qualité/prix.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vos opérations de change

Achat et vente de billets de banque étrangers

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.
Ce cours est affiché dans les agences pratiquant ces opérations.

Vos opérations par carte bancaire

Paiement par carte bancaire

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**
- hors EEE⁽¹⁾, en pourcentage de la transaction **de 1,30%**
- et selon la zone géographique, plus cours de change **à 2,50%**

Retrait d'espèces à un distributeur

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾
- Voir conditions appliquées aux retraits aux distributeurs hors réseau Banque Populaire (page p.9)
- hors EEE⁽¹⁾ **3,00€**
- + de 1,30 % à 2,50 %**

Retrait d'espèces à un guichet bancaire

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ **5,50€**
- hors l'EEE⁽¹⁾ **5,50€**
- + de 1,30% à 2,50%**

Vos virements vers l'étranger

Emission d'un virement SEPA

- virements frais partagés émis en euros vers un pays de l'Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN) **3,80€**

Emission d'un virement non SEPA

- virements émis en euros vers un pays hors Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ ou en devises **21,00€**
- en euros **21,00€**
- en devises + commission de change **21,00€**

Vos virements en provenance de l'étranger

- virements en euros en provenance de l'Espace Unique de Paiement en Euro, frais partagés, comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN) **Gratuit**
- virements en euros en provenance d'un pays hors de l'Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ ou en devises **21,00€**
- + commission de change**

(1) Voir détail zone EEE et zone SEPA en dernière page

RÉSOLURE UN LITIGE

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. **Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié**
Son nom figure sur chacun de vos relevés de compte.
2. **En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Clients de votre Banque :**

Par courrier :

Banque Populaire du Sud - Service Clients
10 place de la Salamandre - 30 000 NIMES

Par Internet :

www.sud.banquepopulaire.fr rubrique «Contacter un conseiller»

Par téléphone :  **N°Cristal 09 69 32 21 72**

APPEL NON SURTAXE

Que ce soit du Service Clients ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 5 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande qui vous communiquera le délai dans lequel la banque s'engage à vous apporter une réponse. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. **En dernier recours, le Médiateur**

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Clients, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire du Sud
Département Qualité, 10 place de la Salamandre, 30 000 NIMES

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque

Populaire disponible sur : **www.sud.banquepopulaire.fr**.
Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI) à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

Monsieur le Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF **www.amf-france.org**. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

Le site Internet de la BFB* : « les Clés de la Banque »

http://www.lesclesdelabanque.com détient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...

* Fédération Bancaire Française



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte.

Siège social de la Banque Populaire du Sud : 38, bd Georges Clemenceau - 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 - Fax : 04 68 38 48 03 - www.sud.banquepopulaire.fr 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 534 - TVA N° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits. Pôle d'activité de Nîmes : 10, Place de la Salamandre - 30000 Nîmes

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment :
Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet, avec Cyberplus
www.sud.banquepopulaire.fr

Par SMS avec le 6 11 10 : Service par SMS sans abonnement
(0,35 € : prix par message + coût du SMS)

Par Moviplus (4,00€ / mois)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)
Depuis la France, au 04 11 99 00 99
(forfait de 0,45€ par appel abouti)

Depuis l'étranger, au +(33) 176 614 728

Facélia est un produit de :
NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS
439 869 587 RCS PARIS.
Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS
sous le numéro 07 022 393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis
et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS
Entreprise régie par le Code des assurances

Fructi-Facilités, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur
sont des produits de :

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
399 430 693 RCS PARIS
Entreprise régie par le Code des assurances

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto
et Assur BP Habitat sont des produits de :

BPCE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros
Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort
401 380 472 RCS NIORT.
Entreprise régie par le Code des assurances

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : Composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.